

**DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04 août 2020, visée en Préfecture le 05 août 2020 ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu le marché 2024240394 notifié le 30 décembre 2024 à la société NERA PROPRETE, pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 2 : SANITAIRES PUBLICS d'une durée de 12 mois.
- Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 14 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre ;
- Vu le besoin présenté par la Direction des marchés publics tendant à proroger de 3 mois le marché en cours ;
- Considérant que cette modification de la durée du marché doit être actée par voie d'avenant.

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n°1 à l'accord-cadre n° **2024240394** pour le nettoyage des bâtiments - lot n° 2 : sanitaires publics contracté avec la société NERA PROPRETE afin de prolonger le marché jusqu'au 31 mars 2026.

**ARTICLE 2 :**Nouvelle incidence financière de l'avenant : néant

*Le reste sans changement.*

**ARTICLE 3 :**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 18 NOVEMBRE 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 18/11/2025  
Publié ou notifié le :



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_11_586
Objet :	marché 2024240394 notifié le 30 décembre 2024 à la société NERA PROPRETE, pour le nettoyage des bâtiments ? lot n° 2 : SANITAIRES PUBLICS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20251118-D2025_11_586-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	963 o
Nom métier : 005-210500617-20251118-D2025_11_586-AI-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte individuel)</b>	application/pdf	58.3 Ko
Nom original : D_17796.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20251118-D2025_11_586-AI-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2025 à 16h57min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2025 à 16h57min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 novembre 2025 à 16h57min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 novembre 2025 à 16h57min51s	Reçu par le MI le 2025-11-19

